

# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Subvention exceptionnelle à l'association Franco-Tunisienne de Montereau (AFTM)**

N° D\_49\_2025 (Service des Sports et de la Vie Associative)

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 mars deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. REGUIG, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme CHOISY représentée par M. DERVILLEZ, Mme CORNEILLAN représentée par M. ESPARRAGA, M. STUTZ représenté par Mme MAIROT, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme IN représentée par M. REGUIG, Mme LACHEMI représentée par Mme IVAKHOFF, Mme SAINTE ROSE représentée par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. JEGO représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF.



DATE  
D'AFFICHAGE

04 avril 2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

23

votants

35

L'Association Franco-Tunisienne de Montereau (AFTM) organise une soirée dîner-spectacle le vendredi 9 mai 2025 à la salle Rustic pour mettre en avant la culture, la gastronomie, la musique et l'art tunisiens.

Afin de soutenir l'AFTM dans l'organisation de cette soirée, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros pour participer aux frais engagés.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 24 mars 2025.

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 25 mars 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **D'APPROUVER** la demande d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros afin d'apporter un soutien dans l'organisation de la soirée.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

James CHERON